

| | | |
|---|---|---------------------|
|  | EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE | <i>Délibération</i> |
| | Séance publique du 30 novembre 2018 | N° 2018-672 |

Convocation du 23 novembre 2018

Aujourd'hui vendredi 30 novembre 2018 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain JUPPE, Président de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Alain JUPPE, Mme Dominique IRIART, M. Christophe DUPRAT, Mme Christine BOST, M. Michel LABARDIN, M. Patrick BOBET, M. Jean-François EGRON, M. Franck RAYNAL, M. Jacques MANGON, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Patrick PUJOL, Mme Anne-Lise JACQUET, Mme Claude MELLIER, Mme Agnès VERSEPUY, M. Michel DUCHENE, Mme Brigitte TERRAZA, M. Jean TOUZEAU, Mme Anne WALRYCK, M. Dominique ALCALA, M. Max COLES, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Véronique FERREIRA, M. Michel HERITIE, Mme Andréa KISS, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, M. Kévin SUBRENAT, M. Alain TURBY, M. Jean-Pierre TURON, Mme Josiane ZAMBON, Mme Emmanuelle AJON, M. Erick AOUIZERATE, Mme Cécile BARRIERE, Mme Léna BEAULIEU, Mme Odile BLEIN, M. Jean-Jacques BONNIN, Mme Isabelle BOUDINEAU, M. Guillaume BOURROUILH-PAREGE, M. Jacques BOUTEYRE, Mme Marie-Christine BOUTHEAU, Mme Anne BREZILLON, M. Nicolas BRUGERE, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, M. Alain CAZABONNE, M. Didier CAZABONNE, Mme Anne-Marie CAZALET, Mme Chantal CHABBAT, M. Gérard CHAUSSET, Mme Solène CHAZAL-COUCAUD, Mme Brigitte COLLET, M. Jean-Louis DAVID, M. Yohan DAVID, Mme Michèle DELAUNAY, M. Stéphan DELAUX, M. Arnaud DELLU, Mme Laurence DESSERTINE, M. Gérard DUBOS, M. Vincent FELTESSE, M. Marik FETOUH, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Nicolas FLORIAN, Mme Florence FORZY-RAFFARD, M. Philippe FRAILE MARTIN, M. Guillaume GARRIGUES, M. Max GUICHARD, M. Jacques GUICHOUX, M. Daniel HICKEL, M. Pierre HURMIC, Mme Martine JARDINE, M. François JAY, M. Bernard JUNCA, Mme Anne-Marie LEMAIRE, M. Pierre LOTHAIRE, Mme Zeineb LOUNICI, Mme Emilie MACERON-CAZENAVE, M. Eric MARTIN, M. Thierry MILLET, M. Jacques PADIE, Mme Christine PEYRE, Mme Arielle PIAZZA, Mme Dominique POUSTYNNIKOFF, M. Benoît RAUTUREAU, Mme Marie RECALDE, Mme Karine ROUX-LABAT, Mme Gladys THIEBAULT, Mme Anne-Marie TOURNEPICHE, M. Serge TOURNERIE, Mme Elisabeth TOUTON, M. Thierry TRIJOLET, Mme Marie-Hélène VILLANOVE.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:


M. Alain ANZIANI à M. Thierry TRIJOLET
Mme Virginie CALMELS à M. Nicolas BRUGERE
M. Michel VERNEJOUL à Mme Béatrice DE FRANÇOIS
Mme Maribel BERNARD à M. Stéphan DELAUX
Mme Emmanuelle CUNY à Mme Brigitte COLLET
Mme Nathalie DELATTRE à M. Yohan DAVID
Mme Michèle FAORO à Mme Josiane ZAMBON
Mme Magali FRONZES à Mme Gladys THIEBAULT
M. Jean-Pierre GUYOMARC'H à Mme Cécile BARRIERE
M. Franck JOANDET à M. Clément ROSSIGNOL-PUECH
Mme Conchita LACUEY à M. Jean-Jacques PUYOBRAU
M. Bernard LE ROUX à Mme Marie RECALDE
M. Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM à Mme Zeineb LOUNICI
M. Michel POIGNONEC à Mme Arielle PIAZZA
M. Fabien ROBERT à M. Jacques MANGON
M. Alain SILVESTRE à Mme Marie-Hélène VILLANOVE

PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Michel LABARDIN à M. Patrick BOBET jusqu'à 10h00
M. Franck RAYNAL à M. Eric MARTIN jusqu'à 11h13
M. Jean TOUZEAU à M. Jean-Pierre TURON à partir 11h15
M. André KISS à Mme Christine BOST à partir 11h30
M. Jean-Jacques BONNIN à Mme Dominique IRIART à 11h00
Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE à M. Pierre HURMIC jusqu'à 11h30
M. Alain CAZABONNE à M. Didier CAZABONNE jusqu'à 10h45
Mme Solène CHAZAL à Mme Anne BREZILLON à partir de 11h45
M. Jean-Louis DAVID à M. Benoit RAUTUREAU à partir de 10h30
Mme Florence FORZY-RAFFARD à Mme Chantal CHABBAT à partir de 11h00
M. Philippe FRAILE-MARTIN à M. Daniel HICKEL jusqu'à 11h20
M. Guillaume GARRIGUES à M. Jean-Jacques BONNIN à partir 11h20
Mme Christine PEYRE à M. Thierry MILLET à partir de 11h50
Mme Karine ROUX-LABAT à M. Daniel HICKEL partir de 11h35
Mme Anne-Marie TOURNEPICHE à M. Gérard DUBOS à partir de 11h30
Mme Elisabeth TOUTON à Mme Dominique POUSTYNNIKOFF à partir de 12h00

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

LA SEANCE EST OUVERTE

| | | |
|---|------------------------------------|---------------------|
|  | Conseil du 30 novembre 2018 | Délibération |
| | Direction Conseil de développement | N° 2018-672 |

Renouvellement des membres du C2D - Conseil de développement durable de Bordeaux Métropole - Décision - Autorisation

Monsieur Alain JUPPE présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

Les membres du C2D ont été installés fin mai 2015 pour 3 ans.

Cette installation faisait suite à un groupe de travail qui avait réuni des membres du Conseil de développement, des élus, des personnalités extérieures et des représentants de l'administration au moment des 15 ans de notre conseil de développement.

Selon le calendrier, un renouvellement des membres devrait être entrepris au premier trimestre 2019 pour une nouvelle période de 3 ans soit un an avant la fin de la mandature. Cette phase de renouvellement met au ralenti le travail des membres pendant quelques mois dans l'attente de la réinstallation. Cela intervient à un moment où les membres investissent plus pleinement les projets qu'ils portent auprès de la Métropole. Aussi est-il proposé, plutôt que de partir sur une démarche de renouvellement, de prolonger le mandat des membres actuels d'un an et demi et de remplacer les postes vacants (départs, décès...). Le mandat serait prolongé au-delà de la mandature, jusqu'à l'été 2020, afin d'assurer la transition avec les nouveaux élus métropolitains comme cela a pu être fait en 2014.

La période sera également mise à profit afin de travailler avec les membres du Conseil de développement sur le rythme de leur mandat à partir de leur expérience afin de permettre un engagement citoyen correspondant à leurs attentes au regard de leurs missions.

Enfin, s'agissant des postes vacants, ils seront pourvus en ayant comme ligne d'horizon les nouvelles obligations apportées par la loi n° 2017-86 du 27 janvier 2017 relative à l'égalité et à la citoyenneté qui est venue ajouter des compléments aux règles de composition d'un Conseil de développement concernant la diversité générationnelle et la parité. L'article 57 vient compléter l'alinéa II de l'article 5211-10-1 du Code général des collectivités territoriales : « La composition du conseil de développement est déterminée par délibération de l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale, de telle sorte que l'écart entre le nombre des hommes et le nombre des femmes ne soit pas supérieur à un et afin de refléter la population du territoire concerné, telle qu'issue du recensement, dans ses différentes classes d'âge ».

Le C2D applique la parité depuis 2011 confirmée en 2015. Concernant la diversité générationnelle, des modalités spécifiques avaient déjà été organisées en particulier en direction des jeunes (souvent moins représentés) en matière de recrutement ainsi que d'associations par projets : workshop avec 70 étudiants en aménagement sur la saisine portant sur « l'amélioration des services avec la métropole » en octobre 2015, puis sur l'autosaisine « les sons de la ville » en février 2017, plénière paritaire avec les jeunes d'Osons ici et maintenant afin de déterminer des autosaisines en janvier 2017, ou plus récemment, animation d'un parcours

de la Fabrik à Déclik intégrant une vingtaine de jeunes en quête de projet d'avenir, sur Bordeaux Métropole 2050...

Dans ce contexte, outre la parité, les quotas en matière de diversité générationnelle, prenant pour référence les chiffres de l'INSEE (Institut national de la statistique et des études économiques) sur notre métropole, seront une des priorités pour pourvoir les postes vacants.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir, si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole,

VU l'article 5211-10-1 du Code général des collectivités territoriales confirmant le rôle des Conseils de développement auprès des établissements publics de coopération intercommunale,

ENTENDU le rapport de présentation,

CONSIDERANT que la volonté de Bordeaux Métropole est de donner les moyens au Conseil de développement de participer à l'enrichissement du projet de la Métropole,

DECIDE

Article 1 : le mandat des membres du Conseil de développement est prolongé jusqu'à fin juin 2020.

Article 2 : les postes vacants seront pourvus pour la même échéance de mandat.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 30 novembre 2018

| | |
|--|---------------------------|
| REÇU EN PRÉFECTURE LE : 5 DÉCEMBRE 2018 | Pour expédition conforme, |
| PUBLIÉ LE : 5 DÉCEMBRE 2018 | le Président, |
| | Monsieur Alain JUPPE |